

#### COMPOSITION DU JURY D'ADMISSION 2025 DU BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE SPECIALITE GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE

#### Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-1 et L.712-2, 1009

Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17,

Vu la proposition de Monsieur Tichadou, directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Annecy,

#### ARRÊTE n°2025-201

# Article 1: Composition

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition du jury d'admission des candidats du BUT (bachelor universitaire de technologie), Spécialité : Génie mécanique et productique

est fixée comme suit :

Nom Prénom		Qualité (PR, MCF, autre)
4	Monsieur Stéphane Tichadou, directeur de l'IUT	*
>	Madame Christine Barthod	Chef de département CS
~	Monsieur David Ceci	Chef de département GEA
4	Madame Isabelle De Bonis	Chef de département GEII
>	Monsieur Christophe Depres	Chef de département GMP
>	Monsieur Vincent Couturier	Chef de département INFO
>	Madame Claudine Guerini-Touvier	Chef de département MP
>	Monsieur Julien Boissiere	Chef de département QLIO
>	Monsieur Didier Coquin	Chef de département RT
>	Madame Julie Sonzogni	Chef de département TC
>	Madame Nathalie Amelot-Pinget	Enseignante contractuelle
>	Monsieur Stéphane Bertrand	PRAG
>	Monsieur Pierre Vacher	PR
~	Monsieur Benoit Diard	PRAG
>	Madame Iro Kolestou	MCF
>	Monsieur Pierre Pouzadoux	Enseignant contractuel
>	Monsieur Stéphane Perrin	MCF
>	Monsieur Alain Scohier	PRAG
>	Monsieur Florian Fizaine	MCF
>	Madame Julie Sonzogni	PRAG
>	Madame Céline Vaux	PRAG
>	Madame Stephanie Benedetto	Professionnelle - Formasup

# Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et de l'IUT d'Annecy sur le site universitaire de Annecy.

## Article 3: Exécution

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'IUT d'Annecy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le17 février 2025

Pour le Président et par délégation le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe BRIAND